



Découvert autorisé. chèque émis et découvert minoré ensuite!

Par **Moi du 59**, le **26/06/2012** à **21:14**

Bonjour,

Ayant contacté ma banque suite à des difficultés financières passagères, je lui demande de m'octroyer un découvert autorisé de 100 €. La personne me répond au téléphone qu'elle transmet ma demande et que j'obtiendrai sous peu une réponse.

Quelques temps après, je consulte mon compte par internet et je suis étonnée de constater que dans une rubrique spécifiant mon découvert autorisé, celui-ci m'est accordé pour un montant de 500 €. Je demande confirmation par téléphone de cette facilité de caisse et l'accord m'est de nouveau spécifié.

Un courrier parvenant à mon domicile me précise aussi la possibilité d'utiliser ce découvert d'un montant de 500 €.

J'é mets des chèques entre-temps, ne dépassant pas, bien entendu, ce montant mais consultant mon compte à nouveau quelques jours après sur la toile, je m'aperçois que la facilité de caisse est spécifiée cette fois pour 100 €! Je joins de suite la banque. La personne au téléphone m'indique en effet que le découvert est de 100 € suite à ma demande. Je lui indique que c'était en effet ma demande initiale et que postérieurement à celle-ci, une réponse m'a été envoyée spécifiant un découvert de 500€. Je lui précise que je me suis permise d'émettre ces chèques, accordant crédit au courrier qui m'avait été adressé postérieurement à ma demande initiale. Je lui précise d'ailleurs ne pas faire de dépenses inconsidérées d'autre part sur mon compte et que celui-ci fonctionne bien d'ordinaire. (Fait qu'elle me confirme bien volontiers ayant l'historique de mes opérations sur écran). De plus, cette situation résulte de circonstances exceptionnelles (maladie des os de ma fille,

déplacements, frais affairants etc, non des dépenses futiles).

Elle me répond ne pouvoir prendre de décision elle-même mais qu'elle va faire part de ma "nouvelle demande" aux services concernés. Je lui verbalise mon inquiétude quant aux chèques éventuellement en présentation. Je lui respécifie avoir émis ces chèques en fonction de l'accord qui m'avait été envoyé. Elle m'invite à la rappeler d'ici deux jours.

Je redoute d'être interdit bancaire simplement pour le fait d'avoir fait confiance à un courrier émanant de ma banque elle-même. Ont-ils le droit de faire cela? [s]Je ne dépasse pas le découvert de 500 € qui m'a été octroyé. Je suis de bonne foi. Que fai[/s]re?

Merci de vos réponses